

viction des mérites de S. Grégoire le Grand et l'espérance de son intercession aient été pour beaucoup dans la confiance des fidèles, ce n'est pas douteux. Mais elles n'assurent pas du tout la certitude de l'obtention de la grâce, même de la délivrance d'une âme des peines du purgatoire. Rien non plus ne prouve, rien ne rend vraisemblable, ce sont des choses dont nous ne savons absolument rien, que S. Grégoire ait demandé à Dieu cette faveur. Il dit qu'il a fait célébrer trente messes, et qu'après ces trente messes l'âme a été délivrée: c'est tout. Rien ne peut indiquer que l'acte de S. Grégoire se rattache, plus particulièrement et plus directement que nos bonnes œuvres en général, à une "inspiration" divine, encore moins à une "révélation", dont très certainement S. Grégoire n'eut pas manqué de nous faire part. Le trentain, enfin, n'a pas été "établi" par S. Grégoire: il a été tiré, par la piété des fidèles, du fait que raconte S. Grégoire; c'est une "coutume" issue de la piété des fidèles et de leur confiance en ce moyen pieux, et non pas un "établissement", une "institution" de S. Grégoire. Il importe de ne pas se leurrer de mots. Il ne faut pas oublier, non plus, que la S. C. des Indulgences a déclaré, le 14 janvier 1889 ("Divisionen, De Tricenario Gregoriano", ad II), qu'il n'était pas nécessaire, comme, au dire du questionneur, on le croyait généralement, que les trente messes fussent dites "en mémoire de S. Grégoire".

On a voulu avoir une confirmation de cette certitude dans certaines inscriptions placées à Rome dans l'église de Saint-Grégoire au mont Coelius. De même que l'une d'entre elles:

MISSIS. TRIGINTA.
SANCTUS. GREGORIUS.
ANIMAM. SUI. MONACHI. LIBERAVIT.

affirme ce que personne ne conteste, la délivrance du purgatoire de l'âme du moine Justus (2), une autre:

HAC. IN. CELLA. TT. (triginta) GREGORII.

PONT. MAX.

CELEBRATAE. MISSAE. ANIMAS. A. CRUCIAT.
PURGATORII. SOLVUNT.

affirme bien l'efficacité de la pratique du trentain. Mais, en premier lieu, l'efficacité n'est affirmée que pour la célébration dans cette chapelle même: "Hac in cella". De plus, on sait que

(2) Avec une erreur, cependant, si l'on presse trop les termes et si même on les prend à la lettre, car ce n'est pas S. Grégoire qui célébra ces trente messes. L'erreur vient-elle de cette inscription? Nous l'ignorons, mais il n'est pas rare de rencontrer l'affirmation de cette célébration par S. Grégoire même. C'est contraire aux faits tels que le pape les a lui-même racontés, ainsi qu'on l'aura remarqué au résumé que nous en avons donné.